

GUIDE DE LE RENTRÉE

2020/2021

Parents, enfants, toute l'information pratique

École

Activités périscolaires

Accueil de loisirs



SOMMAIRE

Édito

Le projet éducatif de territoire

La restauration scolaire & pause méridienne

Le Temps Périscolaire

L'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires

Les activités du mercredi matin –

Le personnel scolaire et périscolaire -L'application ILLYWAP - Nos écoles – Conseil d'école

Protocole Sanitaire - Emploi du temps

Questions Réponses -Vacances scolaires - Discipline générale

Calendrier modalités inscriptions - Modalités de calcul du quotient familial

Besoin de renseignements



Le projet éducatif de territoire

« Une démarche innovante pour la réussite éducative de tous »

La commune de VENTRON à initier une démarche de Co-construction d'un Projet Éducatif de Territoire pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

L'objectif : son but est de tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer des synergies pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Des animations toute l'année

Pour répondre au Projet Éducatif local de la commune, l'équipe met en place un Projet pédagogique qui comprend : Des activités quotidiennes proposées et non imposées. Un lien pédagogique est assuré entre les différentes structures d'accueil de loisirs pour permettre une meilleure prise en charge des enfants au quotidien. Ces activités s'inscrivent en complément de l'école. Il s'agit de temps de loisirs et de pause pour les enfants, organisés dans l'enceinte de l'école, dans des espaces dédiés, ou mutualisés.





Édito

Chers parents,

L'année scolaire 2019-2020 a été marquée par la crise sanitaire. Les équipes pédagogiques se sont mobilisées tout au long de cette période afin que chaque enfant puisse poursuivre les apprentissages. En cette fin d'année particulière, nous avons le plaisir de vous adresser la nouvelle édition du guide de la rentrée scolaire.

Vous y découvrirez toutes les informations nécessaires à vos démarches et à votre organisation familiale pour préparer sereinement la prochaine rentrée de septembre. Soyez assurés que l'ensemble des services municipaux, les équipes pédagogiques sont à pied d'œuvre pour le bien être de vos enfants afin qu'ils puissent réintégrer leurs écoles dans des conditions optimales de sécurité.

Cette année encore la municipalité mettra tout en œuvre pour prendre soin de vos enfants : de l'accueil avant et après la classe aux activités des accueils de loisirs en passant par la restauration scolaire, nombreuses sont les possibilités offertes aux enfants.

En attendant, ce moment important pour tous les écoliers et leurs parents, nous vous souhaitons à tous, une très belle rentrée !

Brigitte VANSON
Maire de VENTRON

Chers Parents,

Cette année scolaire fut, à bien des égards, particulière pour nos élèves vétérnats. Face à une crise sanitaire sans précédent, les enfants et leur famille ont vécu et vivent encore une situation inédite.

Pour les accompagner au mieux, les équipes éducatives ont dû mettre en place des approches pédagogiques différentes. L'équipe municipale est restée à l'écoute des familles et a su faire preuve d'inventivité pour maintenir le contact durant toute la durée du confinement.

Alors que l'activité reprend progressivement, la Commune reste plus que jamais, mobilisée pour permettre à chacun de renouer avec une vie quotidienne la plus normale possible.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir de vous adresser le nouveau guide de la rentrée.

Nous ne savons pas encore dans quelles conditions elle se fera, mais ce qui est sûr, c'est que nous nous tenons prêts à toute éventualité afin d'accueillir au mieux vos enfants.

Je vous souhaite, à tous, une belle rentrée.

Hélène LEROY
L'adjointe chargée de la vie scolaire



La Restauration Scolaire & Pause Méridienne

Le temps de cantine est un temps extrascolaire, géré par la commune de VENTRON. Il accueille tous les enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire.

C'est un service communal inscrit dans la continuité éducative, ouvert aux familles dans l'intérêt des enfants. L'aménagement de ce temps du midi favorise le calme, s'attache à la sociabilité de l'enfant et privilégie la détente pendant le moment du repas. Tous les jours, des repas équilibrés sont préparés et livrés en liaison chaude par le Collège de Cornimont. Les menus hebdomadaires sont affichés à l'extérieur de l'école sur les panneaux de l'école et consultables sur le site.

Qui accompagne les enfants pendant les repas ?

Les agents de restauration et d'entretien sont garants de la qualité sanitaire et de l'accueil dans les locaux. Ils accompagnent les enfants durant le temps de restauration dans leur apprentissage de l'autonomie. Les parents reçoivent une facture mensuelle correspondant au nombre de repas pris par l'enfant ou ayant fait l'objet d'une réservation.

En cas d'absences

MALADIE : les absences justifiées par certificat médical au-delà de trois jours feront l'objet d'un avoir sur le mois suivant, sauf pour le mois de juin. Le certificat médical doit être apporté dans les 3 jours ouvrables suivant la visite chez le médecin. **Au-delà de ce délai, aucune demande ne sera acceptée.**

GRÈVE : en cas de grève du personnel enseignant de l'école, la municipalité s'efforcera de proposer un service minimum sur le temps scolaire néanmoins **aucun repas ne sera fourni**. Les repas seront tirés du sac.

AUTRES CAS. Si votre enfant participe à une sortie ou part en classe découverte, n'oubliez pas de décocher les réservations dont vous n'avez plus besoin.

Tarifs des repas : 4,60 € si le QF est supérieur.

4,50 € si le QF est inférieur.

Repas de cantine réservé et non annulé 4.60€.

Horaires d'ouverture

Tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 13h20.

Les mercredis avec inscription REPAS de 12h à 13h30.





Les activités périscolaires

Les activités dites « périscolaires » sont proposées par la commune durant les jours scolaires. Il s'agit de la restauration scolaire, des accueils du matin et du soir. Elles sont toutes facultatives et soumises à inscription.

Accueil du matin

Adapté aux contraintes horaires des parents, ce service pédagogique respecte la phase de réveil de l'enfant et lui permet de se préparer avant d'entrer en classe dans une atmosphère paisible et sereine.

Accueil du soir

Pour les élèves de maternelle, le goûter est fourni entre 16 h 30 et 17 h. Des activités adaptées aux différentes tranches d'âge sont ensuite proposées aux enfants.

Fonctionnement et horaires : tous les jours de classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 h 15 à 8 h 20 et de 16 h à 18 h 30.

L'inscription se fait lors des permanences auprès du personnel de la garderie. L'accès à la garderie n'est autorisé que lorsque l'inscription est faite.

Tarifs de garderie : 0.70 € la demi-heure si le QF est supérieur.
0.60 € la demi-heure si le QF est inférieur
Absence non excusé 6.90€





L'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires

Les accueils de loisirs sont organisés dans les structures permanentes de la Mairie. Ils sont ouverts de 8 h à 18 h. Les enfants peuvent y être conduits directement entre 8 h et 9 h et repris par les parents entre 17 h et 18 h.

L'accueil de loisirs prend en charge les enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires. Encadrés par des animateurs diplômés et/ou expérimentés, ils bénéficient d'activités et de sorties variées visant à favoriser leur épanouissement et leur autonomie tout en s'amusant. Des mini-séjours sont organisés pour les enfants pendant l'été. Une mise à jour régulière des programmes et les dates de séjours sont disponibles sur le site de la Commune.

Les réservations fonctionnent par périodes réparties comme suit : Vacances d'hiver - vacances de printemps - Vacances d'été - Vacances d'automne de 8 heures à 18 heures. Fermeture du centre pour les vacances de Noël. Les inscriptions seront faites au plus tard le jeudi matin qui précède la semaine de fréquentation. Vous pourrez consulter le programme détaillé des activités sur le site Internet : ventron.fr Des bulletins d'information (activités proposées...) et d'inscription seront fournis aux enfants.

Tarifs : demi-journée 6,80 € si QF inférieur
6,90 € si QF supérieur à 650

Tarifs : journée 13,50 € si QF inférieur à 650
14,50 € si QF supérieur à 650

Tarif préférentiel forfait semaine : 50,00 €

Les sorties dans le cadre des activités ALSH + 2 €

Inscription au Mini camp + 20€

Absence non excusé 6.90€

Repas de cantine réservé et non annulé 4.60€



Pour des raisons d'organisation et de responsabilité, les parents sont tenus de respecter les horaires de fermeture des ALSH. En cas de retard le soir, le mercredi et les journées de vacances, une pénalité dans votre tranche de quotient pourra être appliquée. En cas d'imprévu, les parents doivent impérativement prévenir par téléphone l'accueil de loisirs.

Les activités du mercredi matin

Un accueil de loisirs est proposé tous les **mercredis matin** de l'année scolaire (hors jours fériés).

Le service, assuré par le même personnel que celui de l'ALSH actuel, fonctionnera dès **7 h 30 à 12 h sans restauration**.

L'accueil de la restauration est ouvert si l'effectif prévisionnel est supérieur à 8 enfants inscrits. Fin du service 13 h 30.



Le personnel scolaire & Périscolaire



Une équipe dédiée au bien-être de vos enfants
L'équipe est composée :

Hélène GONKEL : Directrice. D.E. Educatrice de Jeunes Enfants, BAFD

Mélanie DAVID : Animatrice périscolaire. BAFA

Nadine MUNSCH : ATSEM. CAP Petite Enfance

Annie MOUGEL : ATSEM. CAP Petite Enfance. BAFA

Sylvie TISSERANT : Agent Technique. BAFA

L'APPLICATION ILLIWAP

Diffusion d'informations importantes des écoles sur les services périscolaires et extrascolaires.
(Information grève et le service minimum d'accueil).

Si vous souhaitez recevoir toutes les infos du service directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes : 1. Téléchargez l'application (gratuite) ILLIWAP sur l'Apple Store (iPhone) ou sur le Google Play (Androïde). (Cette application gratuite ne demande aucune inscription, aucun nom, aucun numéro de téléphone ou adresse mail). 2. Entrez le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application et cliquez sur suivre ou utilisez le QR Code ci-dessous depuis votre application ILLIWAP. 3. Recevez directement les informations du service périscolaire de la commune sur votre Smartphone !



Nos écoles

École maternelle : 1 classe

École élémentaire : 2 classes

Directeur M. GRISWARD

Adresse : 5, place de la Mairie 88310 VENTRON



Classes et répartitions

Classe de cycle 1 : 11 PS, 10 MS et 6 GS soit 27 élèves (Madame MARCHAL)

Classe de cycle 2 : 10 CP, 7 CE1 soit 17 élèves (Madame POIROT)

Classe de CE2-CM : 10 CE2, 7 CM1 et 5 CM2 soit 22 élèves (Monsieur GRISWARD)

Le Conseil d'école

Le conseil d'école est composé de personnels de l'école et de représentants des parents d'élèves. Il se réunit pour prendre les décisions qui concernent la vie de l'école, voter le règlement intérieur de l'école et adopter le projet d'école ...

INFOS : Les instances de l'école <http://eduscol.education.fr/guide-pratique-direction-ecole>





Protocole sanitaire guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte COVID-19. À compter de rentrée 2020-2021

INFOS : education.gouv.fr/file/Mediatheque/32/...RS-2020-2_1311328.pdf

Emploi du Temps



	7h15	8h20	12h	13h20	16h	17h	18h30
LUNDI	GARDERIE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT	APC	GARDERIE	
MARDI	GARDERIE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT		GARDERIE	
MERCREDI	7h30	MERCREDI RECREATIF		13h30			
JEUDI	GARDERIE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT	APC	GARDERIE	
VENDREDI	GARDERIE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT		GARDERIE	





QUESTIONS REPONSES !

Qui s'occupe des enfants de la maternelle ?

Les ATSEM jouent un rôle prépondérant durant le temps scolaire. Elles aident les enfants à acquérir un comportement autonome et favorisent leur bien-être à l'école. Elles assistent les enseignants en participant activement aux actions partagées :

- Réunions avec les équipes enseignantes,
- Participation aux équipes éducatives,
- Présence à la signature des Protocoles d'Accueils Individualisés (PAI),
- Participation aux manifestations de l'école (festivités, sorties, ateliers). Les ATSEM sont des membres à part entière de l'équipe éducative.

Votre enfant doit suivre un PAI ?

Le Projet d'Accueil Individualisé est un protocole qui permet à l'enfant atteint de troubles de la santé à l'enfant atteint de troubles de la santé d'être accueilli sur l'ensemble « du temps passé à l'école » dans les meilleures conditions possibles.

Périmètre scolaire

Pour la sécurité de vos enfants, aux alentours des écoles, respectez les limitations de vitesse, soyez vigilants, respectez les passages piétons, les règles de stationnement.

L'Association des Parents d'Élèves

Les parents et l'École ont le même objectif : que chaque enfant réussisse sa scolarité. Quand l'éducation est partagée, il est important d'installer un véritable lien entre les familles et l'école et de construire ensemble une relation de confiance.

L'APEV est une association dynamique qui a pour objectifs de favoriser les échanges parents-enseignants-enfants, ainsi que l'organisation et la mise en place d'activités scolaires (culturelles, sportives et de loisirs), toujours en collaboration avec l'équipe enseignante et la participation des parents. L'APEV s'implique de ce fait activement dans la vie de l'école, le financement des sorties ou des séjours des enfants, grâce aux bénéfices engrangés par ses manifestations ou animations telles que le théâtre, le marché aux plants et la kermesse des écoles.

Transport Scolaire

L'organisation des transports scolaires relève de la Région Grand Est. Les inscriptions au transport scolaire pour la rentrée de septembre 2020 sont ouvertes jusqu'au 23 août 2020. Site régional www.fluo.eu.88. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le service transport d'Épinal : 03 87 33 67 98

La commune de VENTRON participe à hauteur de 20 € par élève et la gratuité pour le 2^{ème} et 3^{ème} enfant.

Discipline Générale

Nous vous rappelons que l'acceptation de votre enfant au service d'accueil en général est subordonnée au respect des autres enfants (petits et grands), du personnel, des lieux et du matériel utilisé, ainsi qu'à la sécurité de tous. Pour le bien de chacun, les enfants devront observer une certaine discipline de groupe. Pour une question de sécurité et de responsabilité, tous les jeux personnels sont strictement interdits, (portables, consoles, rollers etc....) durant les heures d'accueil. En cas de non-respect du règlement, les parents seront convoqués à la mairie pour envisager les sanctions éventuelles.





Calendrier des vacances scolaires

Rentrée scolaire des élèves : mardi 1er septembre 2020

Vacances de la Toussaint Fin des cours : vendredi 16 octobre 2020 Reprise des cours : lundi 2 novembre 2020

Vacances de Noël Fin des cours : vendredi 18 décembre 2020 Reprise des cours : lundi 4 janvier 2021

Vacances d'hiver Fin des cours : vendredi 19 février 2021 Reprise des cours : lundi 8 mars 2021

Vacances de printemps Fin des cours : vendredi 23 avril 2021 Reprise des cours : lundi 10 mai 2021

Pont de l'Ascension : vendredi 14 mai 2021 Reprise des cours : lundi 17 mai 2021

Vacances d'été Fin des cours : mardi 6 juillet 2021

Les dates des congés scolaires sont fournies à titre indicatif, telles qu'elles sont communiquées par le ministère de l'Éducation Nationale.

Modalités des Inscriptions

Avant d'effectuer une réservation, les familles doivent au préalable avoir rempli un dossier d'inscription et fourni les pièces nécessaires (vaccins, attestation d'assurance, justificatifs liés à la situation professionnelle...). Celui-ci est valable durant toute l'année scolaire. Il est disponible auprès du référent périscolaire de l'école, l'inscription est téléchargeable sur le site de la commune ventron.fr. Pour chacune des périodes, et à une date qui est fixée en amont, les familles qui ont un besoin en accueil de loisirs déposent auprès du référent périscolaire leur fiche de souhaits de réservations.

Facturation des prestations : la facture sera établie au nom et adresse du responsable de l'enfant ayant signé le récépissé du règlement. Elle intervient mensuellement en début du mois suivant regroupant toutes les prestations (cantine, accueils périscolaires, y compris l'accueil de loisirs des vacances) selon les inscriptions enregistrées.

Les tarifs : les tarifs garderie, cantine, accueil de Loisirs, et transport sont fixés par le conseil municipal **et révisables chaque année lors du vote des budgets**. Les bons CAF et tickets CESU sont acceptés **uniquement pour le règlement des garderies ou accueil de loisirs**.

Modalités de calcul du quotient familial : Toute prestation induit une tarification calculée à partir de votre quotient familial. Le quotient familial est, en principe, établi pour une année scolaire complète. Vous pouvez cependant demander son calcul ou sa révision en cours d'année scolaire en cas de changement de situation familiale : naissance, variation de salaire, perte d'emploi...

Ce quotient servira de base de référence pour la facturation de toutes les prestations fréquentées par votre(vos) enfant(s) durant l'année scolaire. Le quotient familial est calculé à partir de l'ensemble des revenus du foyer divisé par le nombre de personnes de la famille. Les enfants comptent chacun pour 1 part dans ce calcul et sont pris en compte jusqu'à la date anniversaire de leurs 20 ans s'ils sont à la charge des parents (25 ans s'ils sont étudiants).





Infos et renseignements

Mairie : 03 29 24 18 18

Mail: mairie-de-ventron@orange.fr

École : 03 29 24 18 48

Garderie : 03 29 24 17 17

Cantine : 03 29 23 77 14

Collège de Cornimont : 03 29 24 11 44

Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : 08 10 25 88 10



Commune de VENTRON

Création du guide B. VANSON

Juillet 2020